DINOZÉ

Année 2025

N° 2

Les élus vous présentent le

BULLETIN MUNICIPAL

Numéro 2 – lundi 7 juillet 2025

Le mot du Maire :

Chers habitants,

La période estivale est maintenant venue, avec un épisode caniculaire précoce et intense, il ne sera sans doute pas le dernier. Je vous demande d'être collectivement vigilants, nos moyens municipaux sont faibles, mais notre force réside dans la solidarité. Ainsi, je vous demande de veiller sur vos voisins les plus fragiles et de ne pas hésiter à nous contacter pour nous signaler tous faits inhabituels ou inquiétants. Vous pouvez également vous signaler en mairie si vous êtes en difficulté à titre personnel.

Téléphone de permanence : 03 29 35 35 73 / 06 27 22 07 54

Du 16 au 25 août : 07 62 09 51 92 / 06 24 09 70 69

La rentrée scolaire se profile, sous réserve des dernières inscriptions, avec un effectif plus faible que les années précédentes, des moyens supplémentaires sont toujours sollicités, mais l'effectif à ce jour permet d'aborder l'organisation en toute sérénité avec un mode de fonctionnement optimal. Nous continuerons notre collaboration avec l'Ehpad pour la prise des repas et la ligue de l'enseignement pour les services extra et périscolaires. Un tableau numérique sera installé fin du premier trimestre dans l'école élémentaire. Cela représente un investissement important. Une demande de subvention a été déposée au Conseil Départemental.

Je tiens avec mon conseil municipal à remercier chaleureusement l'association « Les amis de l'école » pour le soutien apporté tout au long de l'année à nos écoles et particulièrement pour la fête très réussie de fin d'année. Merci à Monsieur Tanguy, le Président, et à toutes ses petites mains qui œuvrent dans l'ombre.

Prochainement l'entreprise STPI procédera à des travaux sur la commune avec la réfection des rues de la Moselle, de Besonfosse, de la Rondenolle et l'impasse du Quequement. Présence de gravillons pendant quelques semaines ! Un balayage est prévu après les vacances. Soyez prudents. Ainsi, la quasi-totalité des rues de notre village aura été rénovée lors du mandat conformément à nos engagements. Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental.

Dans le cadre de la renégociation du marché de l'eau par la CAE, j'ai la grande satisfaction de vous annoncer la baisse de 0.29 € du m3 d'eau au niveau de l'assainissement sur la base d'une consommation moyenne de 120m3. Les baisses de tarif sont suffisamment rares pour souligner cette diminution.

Le 5 et 6 septembre, en collaboration avec l'Ehpad, un cirque viendra s'installer à Dinozé, une séance sera proposée spécialement aux habitants du village le samedi 6 septembre après-midi. Les enfants de l'école bénéficieront d'une entrée gratuite offerte par la municipalité. Un tarif attractif sera proposé aux accompagnateurs et aux autres enfants.

Une exposition « photos » en collaboration avec la CAE, sur le thème de la nature, sera installée fin août sur la zone de convivialité, une trentaine de panneaux seront à découvrir pour la circonstance.

Bonnes vacances à toutes et à tous. Le Maire, Wilfrid GRANDMAIRE

Informations diverses :

CONVENTION RESTAURATION AVEC L'EHPAD

Rentrée 2025/2026

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, monsieur Stéphane OHNIMUS, directeur de la Résidence Boussac, EHPAD « Anne et Jean-Marie Compas », nous a avisés qu'afin de participer à l'effort de maintien du niveau de vie et du pouvoir d'achat, le prix du repas par enfant et accompagnant sera de 4,75 € TTC (soit une augmentation minime de 0,05 cts par repas) pour l'année scolaire 2025/2026. Ce prix est particulièrement compétitif au regard des tarifs pratiqués par les communes du secteur.

Monsieur **le maire rappelle que le prix réel d'un repas est de l'ordre de 10 €** si l'on tient compte des coûts du personnel mis à disposition par la municipalité et non refacturés aux parents.

CONVENTION AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 2025-2026

La Ligue de l'enseignement a assuré le service extra et périscolaire de nos écoles cette année, le service rendu est conforme aux attentes, il sera donc reconduit à la rentrée 2025/2026.

TARIFS DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE 2025-2026

Monsieur le Maire informe que les t**arifs du service extra et périscolaires resteront identiques pour la rentrée (sans aucune augmentation)**. Cette grille harmonise les tarifs de la garderie périscolaire avec les communes du territoire et permet de bénéficier du financement de la CAF (obligation de tenir compte du quotient familial) :

	Quotient familial inférieur à 800	**Quotient familial supérieur à 800**
Matin 7 h 30 – 8 h 30	1.50 €	1.60 €
Midi 11 h 30 – 13 h 30 (forfait indivisible)	2.00 €	2.20 €
Soir 16 h 30 – 18 h 30 (forfait indivisible)	1.80 €	2.00 €

RENTREE SCOLAIRE 2025/2026 :

La rentrée scolaire aura lieu le lundi 01 septembre. L'effectif se consolide autour de 42 enfants pour la rentrée de septembre. Les services académiques ont déjà été sollicités pour l'attribution de moyens supplémentaires par M le maire et conjointement par les élus des parents d'élèves. Comme les années précédentes, un comptage de certification de l'effectif aura lieu début septembre pour l'étude par Madame l'Inspectrice d'une l'attribution de moyens supplémentaires. La municipalité reste mobilisée sur le sujet au côté des élus des parents et des enseignantes. Malgré cela, le tassement de nos effectifs permettra aux enseignantes d'avoir des classes à taille raisonnable permettant des apprentissages et une organisation optimale.

LICENCES DE SPORT ET PARTICIPATION AUX TRANSPORTS DES COLLÉGIENS ET LYCÉENS :

La commune participe à hauteur de 50 % au montant de l'abonnement annuel de bus pour les collégiens et lycéens de Dinozé et également à hauteur de 20 euros par enfant pour les licences de sport. Prendre contact avec le secrétariat de mairie pour les modalités.

ANIMAUX :

Des aboiements intempestifs, surtout le matin, aux heures des repas et le soir, sont signalés dans plusieurs quartiers, provoquant ainsi des nuisances sonores. Merci aux propriétaires de faire le nécessaire et de ne pas laisser les chiens sans surveillance.

Il est rappelé que les chiens doivent être tenus en laisse et ne doivent pas divaguer sur le domaine public.

HORAIRES DE TONTE ET AUTRES TRAVAUX BRUYANTS :

Jours ouvrables	**8 h 30 – 12 h**	**14 h – 19 h 30**
Samedi	**9 h – 12 h**	**14 h – 19 h**
Dimanche	**10 h 12 h**	

FEUX :

L'arrêté préfectoral 2024-102 portant sur la prévention des risques d'incendie en forêt interdit les feux sur notre territoire.

ALERTE SÉCHERESSE

La Préfète des Vosges, a décidé de placer l'ensemble du département en alerte sécheresse. Ce passage au niveau d'alerte marque les premières mesures de limitations des usages de l'eau cette année sur le territoire.

AIRE DE JEUX

Nous vous rappelons que l'aire de jeux ferme à 22 heures, l'extinction de l'éclairage public en période estivale est portée à 22 h 30, permettant ainsi à nos jeunes de regagner leur domicile en sécurité.

Un nouveau mobilier réalisé par les étudiants de l'Enstib, sous la direction d'Alain Renaud est venu améliorer le confort de la zone. Ains vous pourrez découvrir de magnifiques bains de soleil installés au bord de la Moselle. Merci de prendre soin de ce nouveau matériel.

FERMETURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE :

Le secrétariat de mairie sera fermé pour **congés du 11 août au 31 août 2025**. Monsieur le Maire reste joignable pour les urgences au 06 27 22 07 54.

Notre employé communal est en congé la deuxième quinzaine de juillet, merci pour votre compréhension.



Notre site internet

https://dinoze.fr

Notre page Facebook

https://www.facebook.com/DinozeOfficiel

Sur Instagram

https://www.instagram.com/dinoze_officiel/